



10.04.2013 - 14:00 Uhr

## Recyclage - 59'000 points de collecte en moins pour le verre, l'aluminium et le PET

Zurich (ots) -

Des menaces pèsent sur le grand confort de collecte et de recyclage en Suisse. 59'000 points de collecte devraient disparaître. Telles seraient les conséquences si on introduisant une consigne sur les emballages pour boissons, comme l'exigent actuellement une initiative parlementaire et une motion. La double attaque sur le système suisse de recyclage fonctionnant de manière fort satisfaisante aurait d'autres conséquences indésirables: la disparition massive des points de collecte menacerait gravement les taux de valorisation appréciables. Il faut plus de points de collecte et pas moins, notamment pour faire face à la consommation itinérante. Par ailleurs, le système de consigne coûte 4 fois plus cher que le système traditionnel. Une nouvelle analyse explique les effets délétères du système de consigne et une enquête démontre que les consommateurs et les consommatrices suisses ne désirent pas une consigne, mais le confort élevé du système actuel.

Les Suissesses et les Suisses ont d'excellentes raisons de s'adjuger le titre de champions du monde du recyclage. En 2011 en effet, ils ont assuré la collecte et le recyclage de 92 pour cent des emballages pour boissons en aluminium, en verre et en PET. Rares, très rares sont les pays qui atteignent des taux de valorisation aussi élevés en chiffres globaux. Même les pays qui se sont dotés d'une consigne obligatoire n'ont pas réussi cette performance. En Suisse, nous nous sommes engagés en faveur de la collecte séparée et d'un circuit des matières écologique et fermé. Ce système est d'ailleurs aussi fort avantageux sur le plan financier et économique.

Ceci n'empêche pas la résurgence plus ou moins régulière des exigences d'une consigne sur les emballages pour boissons, ce leurre constituant pour certains la «solution» du problème des déchets sauvages. Actuellement, une attaque a été lancée sur deux fronts simultanément contre l'excellent système suisse de recyclage. Le sort de l'initiative parlementaire «Introduction d'une consigne obligatoire sur les canettes et bouteilles pour boissons» du conseiller national UDC Alois Gmür sera probablement décidé la semaine prochaine à l'occasion de la session spéciale du Conseil national. La CEATE-N, la Commission du Conseil national pour les questions d'environnement, a déjà voté le rejet de l'initiative parlementaire par 16 voix contre et 8 voix pour.

Une solution de consigne n'est pas peu chère. L'Office fédéral de l'environnement estime qu'un système de consigne reviendrait pour la Suisse à 280 millions de francs, soit quatre fois les coûts annuels de la solution à succès. S'y ajoute le fait que la consigne ne remplace pas le nettoyage. Sur l'ensemble des déchets sauvages, les emballages pour boissons ne représentent que 13 pour cent. Ceci signifie aussi que 87 pour cent au moins de tous les déchets qui jonchent le sol, emballages de take-away, mégots de cigarettes, briques de verre ou autres débris échapperaient à toute contrainte de consigne. Le nettoyage continuerait donc de devoir être fait néanmoins.

Un autre argument que le conseiller national UDC ajoute pour justifier son initiative: la consigne aurait pour effet de favoriser les emballages repris. Un coup d'oeil jeté en Allemagne apporte la preuve flagrante que cette thèse est aberrante. Depuis l'introduction de la consigne dans notre voisin septentrional, la part des emballages repris a baissé de 30 pour cent environ. Simultanément la bouteille en PET perdue a triplé sa part de marché dans les boissons sans alcool à 72 pour cent. Une solution de consigne étant compliquée et difficile à intégrer dans la chaîne logistique, les partenaires insistent sur un choix aussi homogène que possible des emballages pour boissons, afin de pouvoir optimiser leurs déroulements. En même temps, nous assistons à une tendance visant à alléger les emballages pour boissons.

Le Parlement sera aussi appelé à s'exprimer sur une motion de la conseillère nationale PS Silvia Semadeni. Cette motion exige que l'on atteigne aussi un taux de retour de peu ou prou 90 pour cent pour les bouteilles à boisson en PET, à l'instar de ce que réalisent déjà le verre et l'aluminium. Il est évident que les taux de recyclage du PET et du verre ne peuvent pas atteindre le même niveau. Les bouteilles à boissons en PET servent avant tout dans la consommation itinérante. Les taux de recyclage sont en général avant tout exceptionnellement élevés dans la gastronomie et dans la consommation à domicile. Les bouteilles en PET étant très pratiques, indestructibles et de ce fait idéales pour la consommation itinérante, on y a recours là où on les jette avec les ordures, là où la discipline de collecte est la plus faible: dans la consommation itinérante.

Une nouvelle analyse mandatée par Swiss Recycling démontre que l'introduction d'une consigne aurait des conséquences en partie désastreuses - non pas seulement pour le commerce et les organisations de recyclage, mais aussi pour les communes et les consommatrices et les consommateurs. Ou également pour l'environnement: les fractions résiduelles de verre et d'aluminium collectées aujourd'hui avec les quantités importantes des emballages pour boissons, risquent de rester en rade et de sombrer parce que les quantités qu'elles représentent ne suffisent plus pour en assurer la collecte dans des conditions acceptables. Les déchetteries publiques ne recueilleraient donc plus que les piles et batteries et les boîtes de conserve en fer-blanc. En fin de compte, c'est le consommateur lui-même qui déciderait s'il considère que le déplacement à la déchetterie publique en vaut encore la peine. Pour les consommatrices et les consommateurs, la dissolution des structures de recyclage actuelles signifierait la disparition d'une bonne partie des points de collecte des emballages pour boisson. Au lieu des 65'000 actuels, il ne resterait plus que quelque 6'000 points de collecte pour les emballages pour boisson en verre, aluminium et PET. Avec le système de consigne, le commerce serait dorénavant seul à devoir assumer la reprise des emballages consignés. Il n'y aurait donc plus de collecte dans

3000 écoles, dans 2000 installations de sport et de divertissement, dans 1500 hôpitaux et homes, dans 14'000 bureaux et autres lieux de travail ou dans plus de 1000 endroits à la montagne. La question reste posée de savoir s'il est encore possible de réaliser, de maintenir, voire d'augmenter les taux de valorisation élevés actuels avec un nombre de points de collecte réduit à la partie congrue de dix pour cent de l'effectif actuel. La logique voudrait au contraire que l'on augmente le nombre des points de collecte du PET si l'on veut augmenter le taux de recyclage.

On imagine aisément le manque de compréhension que les consommatrices et les consommateurs monteraient pour la disparition de 59'000 points de collecte pour les emballages pour boisson en verre, en aluminium et en PET: une étude représentative réalisée en deux vagues par l'institut GFK a mis en évidence que la majeure partie des personnes interrogées est opposée au système des consignes. La raison invoquée: elles préfèrent un confort élevé - aussi en ce qui concerne l'élimination des déchets.

Contact:

Patrik Geisselhardt, directeur  
Swiss Recycling  
E-Mail: patrik.geisselhardt@swissrecycling.ch  
Tél.: +41/44/342'20'00

Markus Tavernier, directeur  
IGORA  
E-Mail: tavernier@igora.ch  
Tél.: +41/44/387'50'10

René Herzog, directeur  
PET-Recycling Schweiz  
E-Mail: herzog@prs.ch  
Tél.: +41/44/344'10'80

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053874/100735995> abgerufen werden.